



Pour les participants :
2018 - PROCEDURE A SUIVRE EN CAS D'ACCIDENT

1° Dans un premier temps, contacter impérativement le PC Secours de l'organisation au :

04.50.73.38.71

ou 06.14.40.17.53

2° Nous déclarer le sinistre dans les 5 jours où vous en avez eu connaissance, sauf en cas fortuit ou de force majeure votre sinistre par :

- Courrier:

Tokio Marine Kiln Insurance Limited

Service Indemnisations

6-8 Boulevard Haussmann – 75009 PARIS

- Email assureur : **indemnisations@tokiomarinekiln.com**

N'oubliez pas de nous joindre à cette déclaration les justificatifs nécessaires au traitement de votre dossier.

- La facture de votre inscription à la randonnée VTT, La PassPortes, à demander à l'organisation : 04.50.73.32.54 ou inscription@portesdusoleil.com
- Un RIB,
- Un certificat médical du médecin indiquant la nature des blessures,

PROCEDURE A SUIVRE EN CAS DE RAPATRIEMENT

(Nous entendons par rapatriement, le retour à votre domicile après accident).

Contactez Tokio Marine Assistance :

de France : 01 41 77 45 53 - de l'étranger : 00 33 (1) 41 77 45 53

Contrat n° FR019689TT

DECLARATION DE SINISTRE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays :

Email :

Tél :

Nature du remboursement :

Date du sinistre :

Circonstances du sinistre :

.....

.....

Vous avez été secouru(e) : Oui Non

Par quel moyen :

Vous avez été transporté(e) vers : Un centre médical Un hôpital

Si oui lequel :

Par quel moyen :

Fait à, le

Signature



En achetant une place à la Pass'Portes du Soleil MTB, le participant est automatiquement couvert par l'assurance individuelle organisation pour le jour de sa randonnée, en donnant son nom et prénom.

Il est donc important de donner les informations correctes à l'organisation lors de son inscription.

FAQ

- ⇒ **Je suis secouru par le PC Secours (secours sur piste, ambulance, hélicoptère)**

Je n'ai pas à avancer les honoraires.

Sauf si un règlement m'est absolument demandé, je règle la facture et la fais parvenir dans les 5 jours à Tokio Marine Kiln Insurance Limited accompagnée de ma déclaration d'accident.

- ⇒ **Je dois me rendre chez un médecin ou à l'hôpital (frais médicaux, frais pharmaceutique, frais d'hospitalisation ; etc...)**

1/ Je réside en France

Je règle les frais médicaux en espèce ou CB.

Je déclare mon sinistre dans les 5 jours à Tokio Marine Kiln Insurance Limited.

Je demande mon remboursement à ma caisse primaire maladie ainsi qu'à ma complémentaire santé.

A réception des décomptes de remboursement, je les fais parvenir à Tokio Marine Kiln Insurance Limited afin de me faire rembourser les frais restants à ma charge (50€ de franchise).

Attention, je n'attends pas d'avoir reçu mon décompte pour déclarer mon sinistre.

2/ Je réside à l'étranger

Je règle les frais médicaux en espèce ou CB.

Je déclare mon sinistre dans les 5 jours à Tokio Marine Kiln Insurance Limited.

Je demande mon remboursement à mon organisme santé ainsi qu'à ma complémentaire santé.

A réception des décomptes de remboursement, je les fais parvenir à Tokio Marine Kiln Insurance Limited afin de me faire rembourser les frais restants à ma charge (50€ de franchise).

Attention, je n'attends pas d'avoir reçu mon décompte pour déclarer mon sinistre.

- ⇒ **Je me suis blessé sur la randonnée VTT La Pass'Portes, mon état de santé nécessite d'autres frais médicaux à mon retour à domicile.**

La garantie est valable le jour de ma randonnée, je ne suis plus couvert par l'assurance à partir de mon retour à domicile.

- ⇒ **Mon matériel est endommagé suite à un accident sur la Pass'Portes.**
Je ne suis pas couvert par l'assurance.

- ⇒ **Je dois me faire rapatrier à mon domicile.**

Avant de téléphoner pour le rapatriement, je contacte Tokio Marine Assistance au numéro 01.41.77.45.53 en indiquant mon numéro de contrat n° FR019689TT.



TOKIO MARINE
KILN